



INTRODUCING THE ICMA SCHOLARSHIP PROGRAM FOR CAMA MEMBERS: EMPOWERING PROFESSIONAL GROWTH

In recognition of the importance of promoting professional development opportunities for members, the Canadian Association of Municipal Administrators proudly introduces the Scholarship Program for the International City/County Management Association (ICMA). This initiative is designed specifically for **Regular CAMA members** committed to advancing their careers in municipal administration. It offers an exceptional opportunity to attend the upcoming ICMA Conference, scheduled from October 25-29, 2025 in Tampa, Florida, or to engage in other professional development opportunities provided by ICMA.

Scholarship Details:

Through this program, CAMA will award **two scholarships of up to \$2500.00 CAD each**. These scholarships will cover the registration fee, hotel accommodations, and additional travel expenses with attending the Annual ICMA Conference, and the same for the other professional development opportunities (virtual or in-person). The scholarship is non-transferable and must be utilized in the year it is awarded, allowing diverse members to benefit.

Eligibility Criteria:

To be eligible, applicants must:

- Hold active memberships in both CAMA and ICMA during the application and selection period.
- Be **first-time** attendees of the ICMA Conference or to another professional development program.
- Occupy a local government position, either as a Chief Administrative Officer or a direct report to the Chief Administrative Officer.
- Demonstrate a strong commitment to professional development in municipal administration.
- Exhibit genuine intent to attend the ICMA Conference or professional development opportunity, highlighting how it aligns with career goals.
- Convey financial need and explain how the scholarship will facilitate participation.

Application Requirements:

Interested candidates are invited to submit applications to Ms. Jennifer Goodine, CAMA Executive Director, via email at admin@camacam.ca by March 10, 2025 at 4:30 p.m. PST.

Applications should include a brief letter (200 words or less) addressing:

- What professional development opportunity are you interested in attending? This could include the ICMA Conference or any other specific training program.
- Interest in municipal administration, career goals, and the significance of attending the ICMA Conference or professional development opportunity.
- Reasons for deserving the scholarship, including financial barriers.
- Plans to share knowledge gained with others.

Judging Procedure:

A Committee comprising CAMA Board members and staff will review all applications. Successful candidates will be selected based on their individual applications and the understanding that conference attendance may be unattainable without the scholarship. The Committee will also consider diversity and inclusion in the selection process.

Terms and Conditions for Acceptance:

Successful recipients will be notified by email by March 25th, 2025. They must respond and confirm acceptance by the deadline specified in the email. Failure to respond will result in scholarship withdrawal. Scholarships are non-transferable, and proof of registration must be provided to CAMA. You must also submit a report to CAMA detailing your learnings after your participation.

Unsuccessful applicants are encouraged to reapply the following year if they still meet the criteria.

Recipients are responsible for any expenses over and above the scholarship amount awarded.

Seize this opportunity for professional growth—apply today!



LANCEMENT DU PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DE L'ICMA DESTINÉ AUX MEMBRES DE L'ACAM : PLACE AU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Consciente de l'importance de promouvoir les occasions de perfectionnement professionnel offertes à ses membres, l'Association canadienne des administrateurs municipaux (ACAM) présente le programme de bourses d'études de l'International City/County Management Association (ICMA). Ce programme est conçu spécialement pour les **réguliers membres** de l'ACAM qui souhaitent faire progresser leur carrière dans le domaine de l'administration municipale. Il s'agit d'une occasion exceptionnelle d'assister à la prochaine conférence de l'ICMA, qui aura lieu du 25 au 29 octobre 2025 à Tampa, en Florida, ou de participer à d'autres [activités de perfectionnement professionnel](#) offertes par cette organisation.

Description :

Dans le cadre de ce programme, l'ACAM attribuera **deux bourses d'études** d'une valeur maximale de 2 500 \$ CAN chacune. Elles couvriront les frais d'inscription, l'hébergement à l'hôtel et les frais de déplacement additionnels liés à la participation à la conférence annuelle de l'ICMA ainsi qu'aux autres activités de perfectionnement professionnel (virtuelles ou en personne). Cette bourse n'est pas transférable et doit être utilisée dans l'année où elle est attribuée, ce qui permet à divers membres d'en profiter.

Critères d'admissibilité :

Pour prétendre à cette bourse, toute personne intéressée doit :

- avoir un statut de membre en règle de l'ACAM et de l'ICMA pendant la période de candidature et de sélection;
- **ne jamais avoir participé** à une conférence de l'ICMA ou à une autre activité de perfectionnement professionnel de cette organisation;
- occuper un poste dans une administration locale, soit à la direction générale, soit sous l'autorité directe de la direction générale;
- faire preuve d'une ferme volonté de se perfectionner dans le domaine de l'administration municipale;
- démontrer une réelle intention de participer à la conférence de l'ICMA ou à une activité de perfectionnement professionnel, en décrivant en quoi cela concorde avec ses objectifs de carrière;
- faire état de ses besoins financiers et expliquer comment la bourse facilitera sa participation.

Conditions à remplir pour la candidature :

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur candidature à Mme Jennifer Goodine, directrice générale de l'ACAM, par courriel à admin@camacam.ca avant le 10 mars 2025 à 16 h 30 (HNP).

Les candidatures doivent être accompagnées d'une brève lettre (200 mots ou moins) expliquant brièvement :

- l'activité de perfectionnement professionnel que vous souhaitez (il peut s'agir de la conférence de l'ICMA ou de toute autre formation spécifique);
- votre intérêt pour l'administration municipale, vos objectifs de carrière et l'importance que revêt pour vous la participation à la conférence de l'ICMA ou à une activité de perfectionnement;
- les raisons pour lesquelles vous méritez la bourse, y compris les obstacles financiers;
- vos projets de transfert des connaissances acquises avec d'autres personnes.

Procédure de sélection

Toutes les demandes seront examinées par un comité composé de membres du conseil et du personnel de l'ACAM. La sélection se fondera sur le dossier de candidature individuel et sur le fait que sans la bourse, la participation à la conférence pourrait s'avérer inaccessible. Le comité tiendra également compte des critères de diversité et d'inclusion dans sa sélection.

Modalités et conditions d'acceptation

Les personnes dont la candidature aura été retenue en seront avisées par courriel au plus tard le 25 mars 2025. Elles devront confirmer leur acceptation avant la date limite indiquée dans le message. À défaut de réponse dans les délais impartis, la bourse sera annulée. Les bourses ne sont pas transférables et la preuve de l'inscription à l'événement doit être fournie à l'ACAM. Un rapport détaillant les enseignements tirés de la participation devra également être transmis à l'ACAM.

Si sa candidature n'est pas retenue, la personne est encouragée à faire une autre demande l'année suivante si elle remplit toujours les critères.

Les dépenses supérieures au montant de la bourse sont à la charge des bénéficiaires.

Profitez de cette occasion pour vous épanouir professionnellement – posez votre candidature sans tarder!